Parc national des Cévennes

Objectif 04-2: Garantir une haute qualité architecturale tout en répondant aux exigences contemporaines

La qualité architecturale des travaux est assurée en premier lieu par l'accompagnement individuel de chaque porteur de projet par un conseil architectural et énergétique.

Le soutien au développement des filières artisanales dans le domaine du patrimoine et de l'éco-construction permet de consolider le réseau d'artisans qualifiés pour la réalisation des travaux.

En cohérence avec les principes de restauration respectueuse des méthodes et des matériaux, et de limitation de l'empreinte écologique des travaux, l'extraction locale de matériaux est envisageable pour des chantiers situés dans le coeur.

Enfin, le cadre réglementaire développé dans la modalité relative à l'ensemble des travaux permet de concilier la préservation de l'héritage architectural du coeur du Parc national avec la création architecturale et la conception de projets dans un cadre nouveau et un temps actuel, notamment par la prise en compte de l'introduction maîtrisée des énergies renouvelables et des matériaux naturels sur les nouveaux bâtiments.

[...]

Page 81 de la Charte PNC Référence ID de l'article : #2786

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 15:39